



Quand commence un bail et quand commence le loyer

Par **Kadyz**, le **07/09/2014** à **09:43**

Bonjour,

J'aimerais savoir à partir de quand commence le bail? Mes meubles sont dans l'appartement depuis le 29 août. Je n'ai pas encore signé le bail et n'ai pas les clés et ne vis pas encore dans l'appartement. Nous sommes le 6 septembre, si je le signe demain. Le propriétaire aura-t-il le droit de me faire payer depuis le 29? Le bail commence quand? Le jour de la remise des clés? peut-il dire que comme mes meubles y sont je suis redevable de ces jours? Si il me dit ça et qu'il n'en a pas le droit, comment me défendre?

Merci

Par **alterego**, le **07/09/2014** à **16:05**

Bonjour,

Vous n'avez pas signé de bail, vous n'occupez pas l'appartement, vous ne disposez pas des clés mais votre mobilier y est déposé depuis une dizaine de jours.

Merci d'expliquer comment vos meubles peuvent s'y trouver et si c'est avec l'accord du propriétaire.

Cordialement

Par **Kadyz**, le **07/09/2014** à **16:14**

J'explique la situation ici : http://www.experatoo.com/locataires-locations/montant-premier-loyer-prise_130150_1.htm#.VA25StkazCQ

Par **aliren27**, le **07/09/2014** à **17:33**

Bonjour,
la prise d'effet du bail est celle mentionné sur le bail (ici le 1/09). Par contre si par le fait du bailleur les clés ne vous sont pas remise ce jour la, vous êtes redevable a partir de la remise. Mais si c'est vous qui pour une raison ou une autre n'avez pas donné signe de vie pour que l'on vous les remette, vous devez a dater de la date d'effet, même si vous récupérer les clés le 25 par exemple.

Cordialement